

## SUISSE & LIECHTENSTEIN: Conditions de garantie produits Panasonic

1. Si un des appareils ci-après des marques Panasonic / Technics / LUMIX présente un défaut, Panasonic Marketing Europe GmbH, Wiesbaden, succursale de Rotkreuz («Panasonic») supprime ce défaut sans facturation dès lors que les conditions suivantes sont remplies:
  - a. Vous avez acquis un produit Panasonic neuf.
  - b. Le produit appartient à un des groupes d'appareils suivants:

Téléviseurs (grand public)  
Home Entertainment (Lecteurs/enregistreurs Blu-ray, Produits HiFi & Audio, Casques audio)  
Appareils photo et caméscopes (Appareils LUMIX, Objectifs et Caméscopes)  
Soin et Beauté (Soin et Beauté pour les femmes, Soin et Beauté pour les hommes, Soin dentaire)  
Électroménager (Micro-ondes, Fours à pain, Slow Juicer, Articles pour animaux de compagnie)  
Télécommunication (Téléphones sans fil, Téléphones portables)
  - c. Vous êtes un consommateur, c'est-à-dire que vous avez acheté l'appareil en tant que personne privée à des fins purement privées.
  - d. L'appareil présente un défaut dans les premiers **24 mois** à compter de la date d'achat chez le revendeur en raison de vices de fabrication ou de matériel. En cas de litige, il vous revient de prouver que ledit appareil présente le vice de fabrication ou de matériel en question.
2. La suppression du défaut a lieu, au choix de Panasonic, par réparation ou échange. Les pièces et les appareils échangés deviennent la propriété de Panasonic. Les présentes conditions ne donnent pas lieu à d'autres revendications à l'encontre de Panasonic, notamment le retour de la marchandise contre remboursement du prix d'achat, une réduction du prix d'achat ou des dommages et intérêts.
3. Si l'appareil est transporté pour être réparé, il l'est aux risques et périls de l'expéditeur. Les frais d'envois effectués au Panasonic Service Center sont supportés par l'expéditeur. L'expéditeur doit notamment veiller à ce que l'appareil soit emballé de manière appropriée. Cela s'applique également en cas d'enlèvement. Les frais ne sont pas remboursés, quelle que soit leur nature. Veuillez, dans la mesure du possible, sauvegarder les données enregistrées et/ou stockées sur l'appareil et/ou les appareils connectés à l'appareil (par ex. supports de stockage externes) avant de les remettre ou de les envoyer, car nous ne sommes pas responsables de la perte ou de l'endommagement des données lors de l'exécution de la prestation de garantie.
4. Sont exclus des conditions de garantie:
  - a) les dommages et les pertes résultant de l'appareil ou de son utilisation, ainsi que les dégâts causés par des conditions locales telles que défaut dans l'installation, incendie, coup de foudre, impacts extérieurs, avaries de transport, entretien ou nettoyage insuffisant, dégâts dus à des liquides, fumée de tabac, gaz créant des dépôts (par ex. brouillard artificiel, bombe insecticide, etc.);
  - b) les dommages résultant d'interventions de personnes qui n'ont pas reçu notre autorisation à cet effet;
  - c) les appareils dont le numéro de fabrication/de série et/ou la désignation du modèle/du type a été effacé ou détruit;
  - d) les dommages résultant de l'inobservation du mode d'emploi, par exemple raccordement avec la fausse tension secteur ou le faux type de courant, dommages résultants du traitement négligent ou du mauvais usage, roussissement (taches permanentes);
  - e) les batteries et accumulateurs, y compris les dommages indirects résultant de l'utilisation de batteries ou d'accumulateurs hors d'âge, défectueux ou inadaptés;
  - f) les pièces d'usure et le matériel de consommation;
  - g) les dysfonctionnements ou défaillances techniques de produits ou services interagissant avec l'appareil ou provoqués par lesdits produits ou services (par ex. les perturbations ou l'indisponibilité de la connectivité et/ou d'éventuelles applications tierces (apps)), ainsi que les dommages occasionnés par une panne ou un dysfonctionnement de l'appareil;
  - h) les appareils utilisés industriellement;
  - i) les produits qui ont été remis à neuf et/ou réparés avant la vente
  - j) les appareils d'occasion ou les retours acquis chez un revendeur.
5. Si une erreur se produit, veuillez contacter le revendeur dans les 24 mois suivant la date d'achat ou bien
  - notre hotline téléphonique 041 211 23 60 (tarif local)
  - votre centre de service Panasonic
6. Afin de pouvoir bénéficier du dépannage gratuit, vous devez présenter la carte de garantie dûment remplie par le revendeur et/ou une preuve d'achat en indiquant la date d'achat, la désignation du modèle et le nom du revendeur. Si le droit à la garantie est exercé par un tiers (par ex. le revendeur), celui-ci doit communiquer vos données (nom, adresse) à Panasonic, car vous êtes le bénéficiaire de la prestation de garantie. Un traitement est effectué dans le cadre des lois en vigueur sur la protection des données.
7. La suppression gratuite des défauts par Panasonic ne signifie ni une prolongation, ni un nouveau départ du délai de 24 mois. Le droit à la suppression gratuite des défauts par Panasonic concerne uniquement le premier acheteur d'un appareil neuf, et n'est pas cessible. Si vous cédez l'appareil à un autre consommateur durant la période de garantie de 24 mois (par ex. si vous le vendez ou l'offrez), l'acquéreur pourra faire valoir la suppression gratuite des défauts sur présentation de l'original du justificatif d'achat.
8. Si l'appareil a été utilisé à des fins d'exposition ou de démonstration avant la vente, le délai pour faire valoir le défaut est réduit à 12 mois à compter de la date d'achat.
9. Bien entendu, vous pouvez également bénéficier de ces prestations si vous transférez l'appareil dans les pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou en Turquie. Là, veuillez-vous adresser à la société nationale de distribution. Vous trouverez les coordonnées correspondantes en sélectionnant le pays sur <https://www.panasonic.eu>.

**La présente garantie ne fonde pas d'éventuelles prétentions en garantie plus amples en cas d'éviction pour les dommages directs et indirects – dispositions légales réservées. Les prétentions contractuelles du consommateur final contre son fournisseur immédiat (revendeur) demeurent réservées.**